

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Lundi 13 Mars 2023

A la Mairie de Pierre-Buffière

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,  
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Vendredi 3 Mars 2023

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie		X	LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie	X		LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane		X
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique		X
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

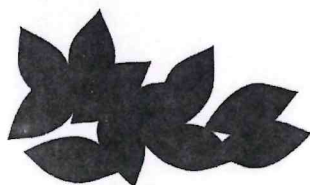
▪ **Absents :**

- Mme Marie ALLET, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Stéphane PATIER,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mme Christine DE NEUVILLE,
- Monsieur Stéphane PREVOST, absent excusé, était représenté par son suppléant, Mr Hervé KEISER,
- Mme Véronique REDEMPT était absente excusée.
  - **Secrétaire de séance** : Mr Michel MOURET.

-----  
▪ **DÉLIBÉRATION N°2023-029B AUTORISANT LE PRÉSIDENT A SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT PROPOSÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

Dans le cadre des objectifs de la politique de cohésion sociale et d'une politique de développement durable, la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne entend faire en sorte que, dans le respect du Code de la Commande Publique, la mise en œuvre des marchés publics puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne fait, en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés qui sont les entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.



Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20230313-2023-029B-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023

C'est pourquoi, en application de l'article L 2112-2 du code de la commande publique, la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne fixera dans le cahier des charges des marchés publics de certaines opérations, des conditions d'exécution sur certaines parties de travaux permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

L'utilisation de la clause sociale d'insertion permettra de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Elle permettra également de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent dans certains secteurs des difficultés de recrutement.

La Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne sollicite l'appui de la cellule d'ingénierie clause sociale d'insertion du Conseil Départemental de la Haute pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le principe de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs évoqués ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de donner une suite favorable à cette démarche,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les documents afférents à ce dossier.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ A PIERRE-BUFFIERE, LE 13 MARS 2023**

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	19
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0

**Le Président : Marc DITLECADET**



**Cette délibération annule et remplace la délibération transmise en Préfecture le 20/03/2023 et enregistrée sous la référence 087-200040814-20230313-2023-029-DE qui n'était pas la bonne délibération.**

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20230313-2023-029B-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2023  
Date de réception préfecture : 22/03/2023